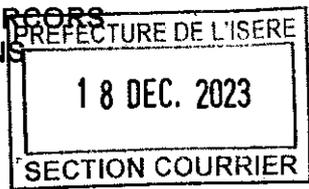


REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 8 décembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à neuf heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Eric MENA, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Dominique GRESLOU, Didier RICHE, Franck GRABIAS, Bertrand LECUYER, Alexandre LEFEVRE, Eric MENA

Représenté :

Nombre de votants :

Secrétaire de séance : Bertrand LECUYER

Autres personnes présentes :

-Représentant de la commune de Gresse en Vercors avec voix consultative : BELLOT Jean Marc (Maire).

-Représentant consultatif technique du Domaine skiable : HIRSCHLER Sandrine, Directrice du Domaine skiable de Gresse en Vercors.

**VOTE : 7 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

\*\*\*\*\*

**2023-30 - Démarche de financement participatif**

Le président rappelle qu'une partie des investissements dans le Catex sera financée par la RDSGV ce qui nécessite de trouver des financements.

Le financement participatif est réglementairement défini comme un "outil de collecte de fonds opéré via une plateforme numérique permettant de financer collectivement, directement et de manière traçable des projets identifiés".

Par la présente délibération, il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver la démarche de financement participatif sous forme de dons à la RDSGV à hauteur de 40 000€ via une plateforme numérique.

La plateforme choisie devra avoir obtenu un agrément d'établissement de paiement ou être mandatée en qualité d'agent de prestataire de services de paiement.

Elle collectera les fonds et les reversera à la RDSGV à la fin de la période de collecte.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **AUTORISE le Président et la Directrice de la RDSGV à réaliser toutes les démarches à la mise en œuvre d'un financement participatif à hauteur de 40 000 € et notamment à conclure les conventions de mandats financiers et éventuels avenants nécessaires entre la RDSGV et la plateforme numérique.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 8/12/23

Le Président

MENA Eric



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le XX/XX/XXXX et de sa publication/notification le XX/XX/XXXX.